

## Les démarches administratives pour l'organisation d'une manifestation scientifique à caractère international

La demande pour l'organisation d'une manifestation scientifique à caractère international doit être impérativement déposée auprès de nos services au moins 6 mois avant la tenue de cette dernière.

Une fiche technique et financière - [lien](#) - dûment renseignée doit obligatoirement être déposée au niveau du VRRE en format papier en double exemplaires et en format numérique.

Le service des manifestations scientifiques se charge de transmettre la demande ainsi que la fiche technique à la Direction de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires du MESRS, pour avis et aval.

Afin de nous permettre de médiatiser l'événement à organiser, il est demandé aux organisateurs de remettre un communiqué ainsi que l'affiche annonciatrice 10 jours avant la date prévue de la manifestation.

**Pour plus d'informations veuillez contacter :**

**Madame : DJEMAI Sonia**

Chef de Service de l'animation et de la communication  
et des manifestations scientifiques

**Mail : [djema.sonia@univ-oran2.dz](mailto:djema.sonia@univ-oran2.dz)**